



NUMERO 67

DANS CE NUMÉRO :

Le mot du Maire (suite)	2
Composter	
Obligation d'élagage	2
Appel à dons	
Vie des associations	3
et animations de l'été	3
Le savon a beaucoup à dire (suite)	4 5
Bail à ferme du cimetière de Floirac	6
Du cirque...de Floirac	7
Recette de Chantal	8
Astuces de Geneviève	
L'état civil	



Par Roland Weber

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

**L**e Conseil Municipal a retenu, la semaine passée, l'offre de Gaëlle Duchêne, Architecte du Patrimoine, pour conduire les travaux de restauration de la Chapelle Saint Roch. Dans la campagne de remise en état des bâtiments publics que nous menons depuis des années, campagne patiente et méthodique, c'était le dernier gros chantier en attente. La consultation des entreprises nous dira précisément ce que devrait coûter cet investissement. Mais d'ores et déjà, les subventions de l'Etat, de la Région et du Département nous ont été notifiées.

Le cœur du village attend aussi sa rénovation, dans le cadre d'un « projet urbain » plus vaste et plus ambitieux, qui tente de prendre en compte diverses problématiques : stationnement, eaux pluviales, contournement du bourg... Après de multiples discussions et arrangements, nous sommes sur le point de parvenir à l'élaboration d'une esquisse. Une fois validée par le Conseil, elle vous sera présentée, et elle servira de base à la création d'un projet, précis et chiffré.

La création d'une Association Foncière Pastorale, troisième chantier sur lequel nous nous étions engagés, est en bonne voie. C'est un beau projet de reconquête des espaces embroussaillés de la commune, permettant aux propriétaires volontaires de mutualiser l'entretien des petites parcelles, de s'entendre



Edito

« Les feuilles mortes se ramassent à la pelle, les souvenirs et les regrets aussi... »

paroles de Jacques Prévert

**L'**été fut chaud, lumineux, porteur des fruits du travail long, souvent souterrain et silencieux de tous ceux qui œuvrent pour que la récolte soit abondante et savoureuse. Ainsi entre airs d'opéra, escalade, fête du pain, marché des gourmets, ateliers créatifs, expositions, chacun, à son goût, a pu déguster et faire le plein de vitamines. La terre maintenant va prendre un temps de repos... celui des souvenirs. Ainsi G. Bizet nous confie-t-il sa première rencontre avec Floirac et le Quercy quelques années plus tôt alors qu'il n'était qu'un enfant. Souvenir aussi du cimetière de notre village tel qu'il fonctionnait en 1869. Chacun pourra mesurer l'évolution et les changements considérables qui se sont opérés en un 1 ½ siècle ! Puis, pour se débarrasser des scories d'un été peut-être trop chaud, des fourmis vagabondes ou autre désagrément, rien de tel que les savons à froid présentés par A. Kandel. Chantal, de son côté, fera naître des saveurs que nous serons nombreux à tester puis savourer et Geneviève va nous faire découvrir des astuces souvent adoptées aussitôt que lues.

Alix

## Le mot du Maire (suite)

pour faire des coupes de bois, et de permettre le retour des moutons dans des secteurs où seules poussent encore des ronces. C'est utile au gibier, et donc aux chasseurs, qui retrouvent des espaces ouverts sur le causse. Ça permet enfin de lutter contre le risque incendie. La balle est maintenant dans le camp du Conseil Départemental, dont on attend le feu vert...

La révision de la carte communale, en matière d'urbanisme, a été confiée au bureau d'étude toulousain Urbanodoc. Aux dernières nouvelles, ils s'arrachent les cheveux sur le cas de Floirac ! Entre plaine inondable, enjeu agricole et protection des paysages, difficile de trouver des zones constructibles... Présentation de la première phase d'étude à la mi-octobre.

Voilà, rapidement balayé, l'état des lieux de l'action municipale. Bien d'autres travaux nous occupent, dont vous

trouverez le détail au cœur des comptes-rendus de séance. A Candare, par exemple, nous engageons la somme de quinze mille euros - tout de même... - pour changer la tuyauterie à l'intérieur du réservoir.

Ce sont des dépenses nécessaires. Une chose peu coûteuse mais qu'il est grand temps de mettre en œuvre : la reprise des concessions abandonnées au cimetière. J'engagerai cette procédure dans les semaines à venir.

Enfin, et vous avez été plusieurs à nous interroger, inquiets de l'actualité internationale : sommes-nous en mesure de faire quelque chose pour les réfugiés ? La réponse est oui, mais c'est à l'échelle du canton que les décisions se prendront. Nous y travaillons en concertation avec les communes voisines. J'espère que, sans tarder, une première famille pourra être accueillie à Martel, avec notre concours. Bon automne à toutes et à tous.

Raphaël Daubet

## UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE : COMPOSTER

**Opération « 1 jardin – 1 composteur »** : Ce 9 septembre, la place du village fut témoin d'une animation particulière. En effet, Jean-Michel Gibbe, représentant du SYDED\*, à l'ombre de l'arbre de la liberté, a installé minutieusement en un clin d'œil un container à déchets : le composteur.

Jean-Michel, est venu livrer les kits complets commandés auparavant par les habitants du village.

9 familles supplémentaires, ont ainsi acquis (pour 20€ chacune) ce kit comprenant : 1 composteur, 2 bacs de tri de 50L, 1 bio-seau de 10L (pour les déchets de cuisine) et une plaquette consacrée au « compostage individuel ».

Technique ancestrale, la pratique du compostage est économique et environnementale.

Sa mise en place permet :

- ◆ D'éviter l'achat et l'utilisation d'engrais chimiques
- ◆ De diminuer la quantité de déchets jetés dans les ordures ménagères (réduction estimée à 50kg par habitant et par an de déchets de cuisine)

A Floirac, un élu municipal, Philippe Gerfault, a été nommé par la mairie pour encourager cette initiative.

Cette opération lancée il y a une dizaine d'années, a déjà permis à 18000 foyers du département de s'équiper.

On peut toujours commander ce kit au SYDED\* (tel : 05 65 21 54 30), et se les faire livrer à la déchetterie la plus proche de son domicile (Martel ou Vayrac)

**Un site Internet à visiter : [www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)**

\*Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés



## OBLIGATION D'ELAGAGE DES BRANCHES D'ARBRES ...

**RAPPEL**

Depuis le 26 septembre 1996, la société France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage des branches d'arbres au droit des lignes aériennes du réseau téléphonique.

Dès lors, en raison du défaut d'élagage, des chutes d'arbres, de branches et de l'usure par frottement des

câbles, de plus en plus de dérangements sont constatés sur ce réseau.

En effet, depuis l'entrée en application de la loi, il appartient aux seuls propriétaires riverains des lignes de procéder à leurs frais à ces travaux d'élagage, quand bien même ces lignes ne desserviraient pas leurs habitations.

## APPEL À DONS POUR LA CHAPELLE ST ROCH : DEVENEZ MÉCÈNE !

Le partenariat entre la Mairie de Floirac, l'AASF et la Fondation du Patrimoine est signé.

La chapelle St Roch va, grâce à cet organisme mi-privé, mi-public, voir des fonds arriver pour sa restauration, et ce, grâce aux dons de toutes celles et ceux qui ont à cœur de préserver notre patrimoine.

Une souscription est donc ouverte en ligne ou directement auprès de la fondation. Celle-ci est déductible des impôts sur le revenu, de solidarité sur la fortune ou sur les sociétés, avec des modalités légèrement différentes selon le type d'impôt.

De style gothique flamboyant – rare dans le département – la chapelle comporte 2 travées voutées sur croisée d'ogives. Depuis le 15ème siècle la structure a été fragilisée, les contreforts ont peu à peu disparu et quantité d'autres travaux nécessitent un budget conséquent pour lui permettre de poursuivre son chemin à travers les siècles. Le coût estimé des travaux s'élève à 86 568.37€

Vous pouvez apporter votre pierre à cet édifice en faisant un don. Des bons de souscription sont disponibles en mairie, auprès des responsables de l'AASF ou par Internet : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).



## RETOUR SUR LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ 2015



### À LA CHAPELLE ST ROCH

les Expositions de :

- \* Werner VAN HOYLANDT du 4 au 31 juillet
- \* Patrick BIBERSON du 1er au 15 août
- \* 800 visiteurs au total



### « FÊTE DE LA MOISSON » DES SOUVENIRS ET DES TRADITIONS

Sur le terrain de Pouzals  
14 juillet après midi



### UNE VEILLE MOISSONNEUSE, UN VIEUX TRACTEUR

#### LE SAVOIR FAIRE DES ANCIENS :

- \* Beaucoup de curieux,
- \* 21 meules de blé réalisées selon la tradition.



À l'ombre des mûriers platanes  
du terrain de boules :  
**LES ATELIERS CRÉATIFS ET RÉCRÉATIFS**  
pour enfants, et avec leurs parents :

- \* Les 10 juillet et 12 août
- \* Plus de 40 enfants
- \* Avec bonne humeur et un bon goûter à la clef



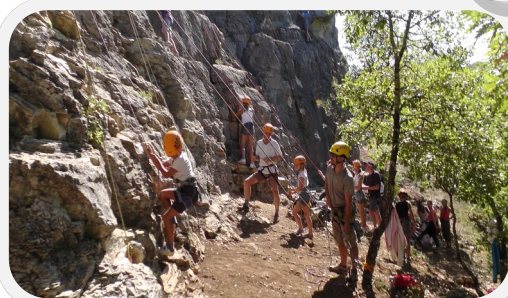
### « LES MARCHES DES GOURMETS »

Sur la place de la Mairie :

- \* Les 22 juillet et 5 août
- \* En soirée
- \* 10 producteurs locaux
- \* 6 exposants artisans



- \* Plus de 400 gourmets à chaque marché
- \* Une ambiance conviviale
- \* Des produits de qualité
- \* Un village au cœur en fête



**INITIATION À L'ESCALADE** sur un rocher conventionné de Floirac  
2 groupes de 12 enfants accompagnés d'un moniteur diplômé ont découvert ce sport et ce site

**UNE SOIRÉE À L'OPÉRA** à l'église de Floirac : 11 août, 2 solistes internationaux, 5 musiciens de talent, un public chaleureux et de nombreux enfants



**LES 3 ASSOCIATIONS DE FLOIRAC (« L'AASF », « LE COMITÉ DES FÊTES », ET « LA VIEILLE MAIRIE »), ONT PARTICIPÉ ACTIVEMENT À TOUS CES ÉVÈNEMENTS. MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES QUI ONT PERMIS D'ANIMER LE VILLAGE.**

**ANIMATIONS EN COURS ET À VENIR :**

« **BATTAGE À L'ANCIENNE ET FÊTE DU PAIN** » sur le site de Pouzals : une belle locomobile, une vieille batteuse, un public curieux et très nombreux, un joyeux bal musette, 220 convives comblés !



« **CONCOURS DE PÉTANQUE** » le 6 septembre, sur le terrain de boules et autour de la mairie. 12 équipes très motivées, une ambiance bon enfant, un pique nique familial et généreux. Belle réussite !

La bibliothèque (espace ENS), le pingpong (salle de la mairie), les répétitions de théâtre du dimanche matin (au Cantou : répétitions du spectacle de Noël) et l'atelier couture (salle des associations) fonctionnent. Les clubs de scrabble et de jeux de cartes vont reprendre.

**LE THÉÂTRE DE NOËL ET LA VENUE ANTICIPÉE DU PÈRE NOËL SONT PRÉVUS LE SAMEDI 19 DÉCEMBRE À 16H AU CANTOU**



## Le savon a beaucoup à dire

(notamment sur la saponification à froid)

« Qu'il le dise avec volubilité, enthousiasme. Quand il a fini de le dire, il n'existe plus. Une sorte de pierre, mais qui ne se laisse pas rouler par la nature : elle vous glisse entre les doigts et fond à vue d'œil plutôt que d'être roulée par les eaux. »  
Francis Ponge.

Le savon saponifié à froid est un produit artisanal de qualité et respectueux de l'environnement. A l'occasion de l'installation de la savonnerie à froid à la sortie du bourg de Floirac (zone artisanale de Pouzals), voici quelques explications sur cette méthode de fabrication et son intérêt pour bon nombre de raisons.

### Mais au fait, qu'est-ce que le savon ?

Le savon est issu de la réaction chimique de corps gras avec une base de soude caustique (on utilise la potasse pour le savon liquide) en présence d'eau. De cette réaction résulte aussi la glycérine, substance hydratante très utilisée en cosmétique. Dans les savons à froid, la glycérine est présente à hauteur de 8% environ.

### Corps gras + NaOH (soude caustique) = Savon + Glycérine

La molécule de savon présente deux extrémités qui s'opposent par le caractère hydrophile (apprécie l'eau) de l'une et le caractère hydrophobe (s'oppose à l'eau) de l'autre. Lors du lavage, les particules grasses sont encerclées par les têtes hydrophobes des molécules de savons, les têtes hydrophiles quant à elles restent à l'extérieur. L'eau de rinçage évacue alors la saleté prise par ces molécules. Le savon est un excellent tensioactif qui favorise la pénétration de l'eau dans la peau ou le linge.

### Un peu d'histoire

Des documents écrits datant de 1500 avant J.C nous révèlent que les Égyptiens fabriquaient du savon, à des fins médicales, avec du sel alcalin (trouvé naturellement dans le Nil) et de la graisse animale ou de l'huile végétale.

**À l'époque romaine**, une légende suppose que le savon aurait été découvert par des femmes lavant leur linge le long du Tibre, rivière située au bas du mont Sapo, à Rome. Ces dames avaient remarqué que leurs vêtements devenaient plus propres et cela, avec moins d'efforts. La cause de ce phénomène est très simple : des chercheurs ont découvert que les graisses et les cendres provenant de sacrifices d'animaux, qui se faisaient dans les temples situés au sommet du mont Sapo, se mélangeaient à la pluie et formaient une substance ayant la composition du savon qui s'écoulait jusqu'à la rivière. L'origine du mot saponification proviendrait, selon cette légende, du nom de ce mont. On rencontre le mot *sapo* pour la première fois dans un texte de Pline l'Ancien (auteur latin du premier siècle après J.C.). Il s'agit, selon l'auteur, d'un produit inventé par les Gaulois pour se teindre les cheveux en roux : il se prépare de préférence avec de la cendre de hêtre et du suif de chèvre.

**Avec le déclin de l'empire romain**, les habitudes d'hygiène corporelle suivent le même courant. Mais vers le VIII<sup>e</sup> siècle apparaît le savon à base d'huile végétale et à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, ce procédé se développe peu à peu à Marseille.

**Lors de la Révolution française**, le savon de Marseille est concurrencé par l'Angleterre avec les savons à l'huile de palme et ceux de l'industrie parisienne à base d'huile extraite de graines d'arachide et de sésame. Après 1930, le savon subit la concurrence des poudres à laver puis des détergents synthétiques, liés à l'évolution des tissus et des techniques de lavage.

Ce n'est que **pendant la seconde guerre mondiale** que la production de détergents a réellement commencé aux Etats-Unis, du fait de l'interruption de l'approvisionnement en corps gras et d'huile nécessaire à la fabrication du savon.



### Petit détour vers les savons liquides et les détergents synthétiques

Les détergents synthétiques se retrouvent dans les gels douches et dans les savons liquides. Ces derniers ressemblent de près aux caractéristiques...de notre liquide vaisselle ! Composés de 80% d'eau, les flacons se vident à toute allure et leur emballage plastique se recycle difficilement. L'influence néfaste de ces détergents sur l'environnement, notamment le monde aquatique, mérite notre attention d'autant que plusieurs millions de tonnes de détergents sont produits chaque année et polluent par eux-mêmes ou en synergie avec d'autres polluants importants comme les pesticides, les métaux, les produits pétroliers, etc. Seul le savon liquide issu de la saponification à base de potasse et d'huiles végétales sort du lot. A noter dans l'INCI, le nom change et devient *potassium* au lieu de *sodium*.

## Les méthodes de fabrication du savon dur :

### La méthode industrielle :

Le savon de grande distribution, qu'il soit bon marché, de luxe ou « artisanal », reste toujours d'origine industrielle. C'est un savon fabriqué à chaud (environ 120°C) pendant plusieurs jours.

La pâte de savon est lavée plusieurs fois afin d'éliminer la soude restante. Durant le processus, les graisses sont vidées de leur glycérine naturelle pour être rachetée à bon prix par l'industrie cosmétique. Ce savon se présente sous forme de petites billes appelées les « bondillons », par la suite enrichies, colorées et parfumées puis estampillées par les savonniers. Dans les savons industriels, on retrouve généralement les mêmes acides gras bons marchés (graisse de bœuf saponifiée, huile de coco saponifiée, huile de palme saponifiée ou huile de palmiste saponifiée).

### La méthode semi-industrielle dite « artisanale » :

Selon les additifs utilisés (colorants, conservateurs, parfums), il en résulte un savon biodégradable ou non dans la nature. Encore une fois, la plupart des savons mis sur le marché sont d'origine industrielle, même si pour certains, la dernière étape d'intégration des additifs (lait, huiles, parfums) est revendiquée comme artisanale. En réalité, la pâte de savon finit dans une malaxeuse-extrudeuse de laquelle sortent des boudins de savon. Pour ces derniers, la quantité de glycérine n'atteint jamais l'équivalent d'un savon à froid pour la simple raison que la glycérine est trop collante pour pouvoir être extrudée en machine ! C'est pour cela que la méthode de saponification à froid ne peut s'appliquer à l'échelle industrielle.

### Le savon artisanal, saponifié à froid :

Cette méthode de savon ancestrale s'effectue à basse température (35-45°C). Les huiles utilisées gardent ainsi leurs propriétés cosmétiques. De plus, la composition en huiles végétales et en additifs est variable à l'infini. Enfin, lors de la fabrication, toutes les huiles végétales ne sont pas transformées en savon. Une partie reste en l'état et forme ce que l'on nomme le « surgras » du savon. C'est lui qui contribue à limiter le dessèchement de la peau. 80% du savon est composé des huiles végétales utilisées, d'où l'importance du choix des matières premières (karité bio, huile d'olive bio, huile d'amande douce bio, macérât bio, etc.), les 20% restants étant la glycérine aux propriétés hydratantes, l'eau résiduelle et les additifs (colorants, exfoliants).

### Les caractéristiques du savon à froid sont :

- ♦ des ingrédients de qualité : huiles végétales, huiles essentielles pures et couleurs naturelles,
- ♦ 80% d'huiles végétales dans le produit fini et aucune des substances toxiques telles que sulfates (Sodium Laureth Sulfate / Sodium Lauryl Sulfate), EDTA, Parabens, silicones, parfums et colorants synthétiques...
- ♦ de la glycérine naturelle et du « surgras » : sources d'hydratation et de protection de la peau,
- ♦ un produit naturel, 100% biodégradable et respectueux de l'environnement.

Merci à :

**Monsieur le Maire et aux conseillers municipaux de Floirac qui ont rendu possible l'installation de mon laboratoire à Floirac, à mon compagnon et ma famille qui me soutiennent depuis le tout début, à mon père, à Pascal, à Michel et à Cyril qui ont fait d'un débarras, un atelier maisonnette tout confort !**

Source d'infos: Leanne et Sylvain Chevallier « Je crée mes savons au naturel », Terre vivante édition - Anne Sophie Martin, « En Douce heure » le blog – Université libre de Bruxelles, « Savons chimiques et naturels »,

A voir sur Internet. :

**Gel douche, peaux sensibles s'abstenir.**

Date de publication : 14/04/2014 - Durée : 53:10

[https://www.youtube.com/watch?v=er\\_UhYmwcEw](https://www.youtube.com/watch?v=er_UhYmwcEw)

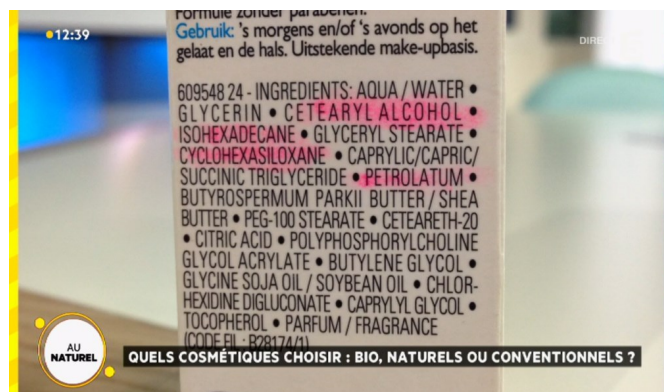
**The Story of Cosmetics** (La vérité sur les cosmétiques)

Date de publication : 21 juillet 2010 - Durée : 8:17

[https://www.youtube.com/watch?v=SmZiQ\\_f1DFY](https://www.youtube.com/watch?v=SmZiQ_f1DFY)

La liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients), une liste d'ingrédients obligatoirement présente sur les emballages. Obligation légale en Union Européenne. Elle est difficile à lire puisque rédigée en langage INCI, qui fait usage du latin et de l'anglais...

Anne KANDEL



Mettant son temps et sa patience au service de notre journal ,

Christian Jouassain nous plonge en plein cœur du 19<sup>ème</sup> siècle pour découvrir les us et coutumes du cimetière de Floirac.

Nous vous invitons à découvrir la traduction en clair et les documents originaux ainsi que les signataires du dit bail.

### 1869 - CAHIER DES CHARGES POUR LE BAIL À FERME DU CIMETIÈRE DE FLOIRAC

Le fermier a droit de couper les herbes du cimetière, mais il ne peut pas y mener paître des bestiaux, il jouira des droits de la fabrique\* sur les noyers ; en faisant les fosses il devra ne faire aucun tort aux noyers ; il entretiendra le mur de clôture en bon père de famille ; il est tenu de fermer exactement la porte du cimetière. Le fermier doit faire gratuitement, sur la réquisition de M. le maire, les fosses pour les connus et les inconnus décédés dans la commune ou trouvés morts dans la commune, s'ils ne sont pas réclamés ou dont les parents sont dans l'impossibilité de payer. Le fermier, aussitôt qu'il en sera requis par M. le Curé ou par qui de droit, plantera dans le cimetière à l'endroit qui sera désigné une haie vive de buissons, pour séparer dans le cimetière, les catholiques d'avec ceux qui ne le sont pas ; le fermier fournira bonne et valable caution : le bail est consenti pour cinq ans. Le prix du bail sera payé chaque année en deux termes, le premier semestre sera exigible le premier juillet et le second six mois après et ainsi de suite pendant la durée du bail. La fabrique se réserve le droit de faire faire ultérieurement dans le cimetière et à ses frais divers chemins sans que l'adjudicataire puisse s'y opposer ; chemins qu'il sera tenu de respecter : le prix des fosses sera perçu d'après le tarif ci-dessous :

- 1 - Pour une grande personne trois francs
- 2 - Pour une personne de douze et au-dessous jusqu'à deux ans deux francs
- 3 - Pour un enfant au-dessous de deux ans un franc cinquante centimes.

Fait en double à Floirac le vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-neuf.  
Cinq signatures : Gambert, Maury, Mazarguil, Lacaze, Charles

\*la fabrique : la fabrique paroissiale (on parle aussi de conseil de fabrique) est un groupe de clercs ou de laïcs chargés de l'administration financière d'une église.

*Etat du mobilier dépendant de la Société Magnétique*  
*Et le plan des charges pour le bail à ferme du cimetière de Floirac.*  
Le fermier a droit de couper les herbes du cimetière, mais il ne peut pas y mener paître des bestiaux = Il jouira des droits de la Fabrique sur les noyers = en faisant les fosses, il devra ne faire aucun tort aux noyers = Il entretiendra le mur de clôture en bon père de famille = Il est tenu de fermer exactement la porte du cimetière = Le fermier doit faire gratuitement, sur la réquisition de M. le maire, les fosses pour les connus et les inconnus décédés dans la commune ou trouvés morts dans la commune, s'ils ne sont pas réclamés ou dont les parents sont dans l'impossibilité de payer = Le fermier, aussitôt qu'il en sera requis par M. le Curé ou par qui de droit, plantera dans le cimetière à l'endroit qui sera désigné une haie vive de buissons, pour séparer dans le cimetière, les catholiques d'avec ceux qui ne le sont pas ; le fermier fournira bonne et valable caution : le bail est consenti pour cinq ans. Le prix du bail sera payé chaque année en deux termes, le premier semestre sera exigible le premier juillet et le second six mois après et ainsi de suite pendant la durée du bail. La Fabrique se réserve le droit de faire faire ultérieurement dans le cimetière et à ses frais divers chemins sans que l'adjudicataire puisse s'y opposer, chemins qu'il sera tenu de respecter. Le prix des fosses sera perçu d'après le tarif ci-dessous :  
1<sup>o</sup> Pour une grande personne trois francs  
2<sup>o</sup> Pour une personne de douze et au-dessous jusqu'à deux ans - Deux francs

*Bail du cimetière*  
1869.  
Fabrique de Floirac à Varroy  
Les soussignés  
1<sup>er</sup> M. François Mazarguil propriétaire sans profession demeurant au chef lieu de la commune de Floirac, maire de cette commune  
2<sup>e</sup> M. Urbain Charles, maître d'école, demeurant à Floirac  
3<sup>e</sup> M. Hippolyte Maury docteur en médecine demeurant à Floirac  
4<sup>e</sup> M. Jean Louis Gambert propriétaire sans profession demeurant aussi à Floirac  
Agissant tous les quatre comme membres du bureau de Marquillères de la paroisse de Floirac, présidé par led. M. Maury d'une part  
Et le sieur Jean Lacaze dit Jeannilleu cultivateur demeurant à Floirac + d'autre part  
M. M. les Président et membres dudit bureau ont donné leur assentement et ont signé et ont porté leur signature sur le présent acte relatif au Bail pour cinq ans prenant cours le premier janvier prochain prochain à Varroy au lieu de la treute mil huit cent soixante quatre en faveur de Floirac  
Le sieur Jean Lacaze dit Jeannilleu cultivateur demeurant à Floirac  
Le cimetière de Floirac tel qu'il se voit et comporte et avec toutes ses dépendances.  
Ce bail est fait aux conditions énoncées dans un cahier des charges dressé à cet effet et déposé ci-joint après avoir été signé de chacun par les soussignés, et duquel le fermier a pris une exacte connaissance et a promis de s'y conformer exactement.  
Ce bail est en outre fait moyennant la somme de quarante six francs par an, exigible comme il est dit au cahier des charges vingt-trois francs le premier juillet et vingt-trois francs six mois après, chaque année pendant la durée du bail.  
Fait double à Floirac le vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-neuf.  
Le curé Charles  
M. Maury  
M. Mazarguil  
M. Gambert  
M. Lacaze



## Du cirque de Montvalent au cirque de Floirac

Dans le Paris-Toulouse du P.O. (1) via Capdenac, ce jour du 3 juin 1939, la chaleur devenait de plus en plus intense au fil des heures. Ma mère avait dû, à plusieurs reprises, aller remplir sa petite gourde d'eau fraîche aux fontaines des gares. Je me souviens, profitant d'un court arrêt à St Sulpice Laurière, elle était descendue. Le train reparti, elle ne revint pas dans le compartiment. Une grande angoisse m'envahit, (je n'avais que 8 ans, ma sœur 3 ans), la seule chose que je savais de ce voyage était que nous allions chez la cousine Maria où l'air serait bon pour moi mais fort heureusement elle fut vite de retour et tout revint normal.

Après Brive, il n'y avait plus que six wagons et tout était différent. Le train s'arrêtait à toutes les gares, les nouveaux passagers parlaient un drôle de français, ou même une langue jusque-là inconnue (2). Le paysage était magnifique, finies ces grandes plaines du nord. L'arrêt à St Denis près Martel fut plus long, nous étions seuls dans le compartiment, ma mère avait ouvert la vitre du couloir et s'émerveillant nous dit : « Venez voir les enfants ! Le cirque de Montvalent ! » Pas de tentes bariolées, pas de clowns ni de dromadaires, quelle déception ! En revanche, notre coin était beaucoup plus intéressant. Dans la grande côte, les buissons, les arbres brûlaient à cause des escarbilles lancées par la locomotive au maximum de sa puis-

sance puis, sur le plateau, une ville en Acier ? (3) dans un univers de cailloux, la verdure de nouveau à Figeac, arrivée à Villefranche de Rouergue. Le car de Rieupeyroux nous déposa à 15km de là ainsi qu'une barrique de 60L de vin destinée à Maria et son fils qui nous attendaient avec une charrette attelée à deux vaches dans laquelle nous grimâmes pour aller jusqu'à la ferme à 2 km dans les châtaigneraies. Nous étions partis pour deux mois, M. Hitler allait prolonger notre séjour 2 ½ ans dans ce paradis. Malheureusement, ma mère obtint un visa en novembre 1942 pour nous ramener en zone occupée (4), train de nuit, police allemande à Vierzon, je ne devais revenir chez mes cousins qu'après la libération toujours en train de nuit. J'oubliais le cirque de Montvalent. Puis j'eus une voiture, j'aimais beaucoup passer à Gluges où je séjournais quelques jours, ignorant le tournant à gauche vers Floirac. Un jour, en quête d'une résidence secondaire, une agence de Vayrac me fit visiter une maison à Floirac. Ce n'est qu'à la remise des clefs, du haut des marches que nous vîmes le train à 150 m, la gare encore en service à 200m, ce train du 3 juin 1939 ! Nous étions dans le cirque de Montvalent pas encore cirque de Floirac. On ne peut pas aller contre le destin...

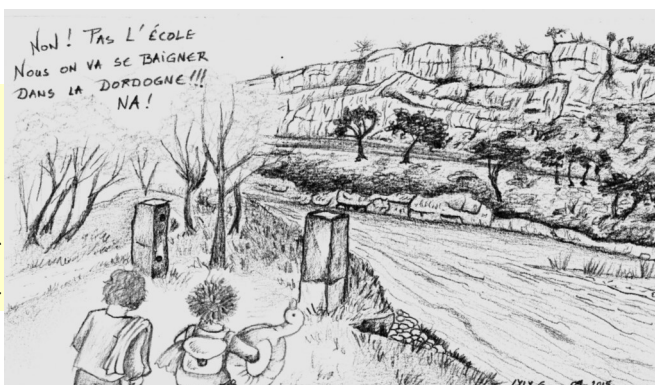
Georges Bizet

- (1) P.O. Paris-Orléans qui était une compagnie privée
- (2) Avec l'accent ou le patois occitan
- (3) Assier
- (4) France coupée en zone libre, zone occupée



### INCITATION À L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE ???

par Lydia Girardeau



#### INFO DE DERNIÈRE MINUTE :

Les travaux de la grange absidiale sont terminés. Ils avaient fait l'objet d'un précédent article (N°65 du printemps), Elle vient d'être inaugurée par la famille Barrouilhet et la Fondation du Patrimoine, en présence du Maire et de nombreux invités, ce 25 septembre !



*Quand vient la fin de l'été, il faut penser à changer notre alimentation. Les soirées sont plus fraîches, je vous propose quelques idées de veloutés pour vos dîners d'automne.*

*Vous pouvez en faire avec tous les légumes, pensez aux lentilles, céleris, topinambours, courgettes...*

### VELOUTÉ DE CHÂTAIGNES À LA POIRE ET AU BLEU

Pour 6 personnes :

**Ingrédients :** 400g de châtaignes cuites, 4 demi-poires Williams au sirop, 1 oignon, 1 gousse d'ail, 1 cube de bouillon de volaille, 50 cl de lait entier, 20g de beurre, 100g de bleu d'Auvergne et du poivre.

**Préparation :** Faites revenir dans le beurre les châtaignes, les poires coupées en dés, l'oignon et l'ail émincé pendant 5mn. Ajoutez le lait, le cube de bouillon, salez, portez à ébullition et laissez cuire 15mn sur feu doux et à couvert. Mixez, poivrez et servez aussitôt le velouté parsemé de miettes de bleu d'Auvergne.



### VELOUTÉ DE POTIMARRON

Pour 4 personnes

**Ingrédients :** 1kg de potimarron, quelques pommes de terre, 2 gousses d'ail, du sel, du poivre et un peu de crème fraîche.

**Préparation :** Après avoir lavé le potimarron, sans l'éplucher, coupez-le en gros morceaux. Mettez ceux-ci dans une casserole avec les gousses d'ail. Couvrez d'eau et portez à ébullition. Après 30mn de cuisson à feu doux, mixez en ajoutant plus ou moins d'eau de cuisson selon votre goût. Salez, poivrez, servez bien chaud avec un peu de crème fraîche.



## Les astuces de Geneviève

### TEINTURE AU BROU DE NOIX



Le noyer a l'honneur, en cette période de récolte, de porter des fruits pulpeux (les drupes) à l'intérieur desquels se trouve la noix.

La partie charnue (péricarpe) appelée brou, sert à confectionner des teintures très résistantes, aux couleurs plus ou moins foncées : fauve, brune ou acajou...

Ces teintures serviront à peindre ou teinter soi-même des meubles ou objets en bois, poncés et dépolissés. Une couche peut suffire mais 2 ou 3 peuvent être envisagées (laisser sécher entre 2 applications).

L'intensité de la teinte dépendra aussi pour beaucoup de l'essence du support.

Un fois séché, le bois peut être verni ou ciré.

**La préparation :** il faut prévoir un récipient en fin de vie, pouvant aller sur le feu ... (la teinture le rendra ensuite inutilisable).

Le brou tâche énormément : prévoir des gants et vêtements de protection. L'idéal serait de faire l'opération à l'extérieur : éclaboussures !

Les noix, cueillies vertes, sont broyées grossièrement, placées dans le récipient et recouvertes d'eau de pluie. Prévoir



une marge assez large pour éviter tout débordement à la cuisson.

Mettre sur le feu et laisser cuire environ 2 heures après le début de l'ébullition. Surveiller le niveau du liquide, rajouter de l'eau si besoin, les noix doivent rester couvertes.... La teinture prend forme, l'eau est bien noire !

La cuisson terminée, filtrer le tout très finement (tissus, tamis, ...). Un deuxième filtrage sera nécessaire pour éliminer la moindre impureté.

Nettoyer le récipient ayant servi à la cuisson et remettre le brou filtré à feu doux. Pour une teinture foncée laisser évaporer, pour une plus claire rajouter de l'eau. (Quelques gouttes sur un morceau de bois brut ou de papier blanc permettront le contrôle de la couleur).

Laisser mijoter ½ heure, ou plus si besoin d'évaporation. Quand la préparation convient, laisser refroidir, puis la verser dans un récipient en verre, genre bocal, qui ferme bien. On l'emploie tel quel, et l'application se fait au pinceau.

Les tâches de brou s'enlèvent avec de l'hyposulfite de soude, dilué dans un peu d'eau : mouiller la tâche, frotter, rincer : sur tissus blancs uniquement.

## Etat civil

### Mariage :

**Olivier Dupuis et Frédéric Goubert** se sont unis à la mairie de Floirac, le 18 juillet 2015  
Toutes nos félicitations !



### Décès :

**Christine SEVESTRE (née Le Houelleur)** est décédée à Paris, le 15 juillet 2015, à l'âge de 91 ans.

La rédaction s'associe au deuil de la famille.

